



**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 04 AOUT 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU MARDI 4 AOUT 2020****Etat de présence à l'ouverture de la séance**

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N° d'ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		7					
	M. René STEINER	X		X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents							
						2	X		14	X									
	<b>Mmes et MM les Adjointes</b>					3	X		15	X									
1	M. Umüt YILDIRIM		X			4	X		16	X									
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X			5	X		17	X									
3	M. Gaetan VECCHIO		X			6	X		18	X									
4	Mme Carine MULLER		X			7	X		19	X									
5	M. Pascal LAUER		X			8	X		20	X									
6	Mme Amandine GUERIN		X			9	X		21	X									
7	M. Lothaire GAUDIG		X			10	X		22	X									
8	Mme Sarah BACH		X			11	X		23	X									
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X			12	X			X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		6		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)							
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5									
Observations :														Mme PILI (excusée)		M. ATMANIA		M. WOJCIECHOWSKI (excusé)	

**Ordre du jour**

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
Communications			
DCM2020-42-01	Population élections	composition de la commission de contrôle des listes électorales	M. le Maire.
DCM2020-43-02	Environnement	forêt communale de Saint-Avold travaux sylvicoles 2020	M.HELFFENSTEIN, Adjoint
DCM2020-44-03	Direction générale	compte rendu des décisions prises par M.le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales	M. le Maire.
DCM2020-45-04	sports	Création du dispositif "Mercredi sports"	Mme ANNECCA-BECKA, Conseillère municipale
DCM2020-46-05	Affaires sociales	Avenant à la convention entre la ville de Saint-Avold et l'association d'Action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons	Mme GUERIN, Adjointe
DCM2020-47-06		Elections des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association d'actions en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons	Mme GUERIN, Adjointe
DCM2020-48-07		Avenant à la convention entre la ville de Saint-Avold et l'Association "Arc en Ciel"- gestionnaire du multi-accueil	Mme BACH, Adjointe
DCM2020-49-08		Subvention à l'association "Arc en Ciel "- gestionnaire du Multi-accueil-versement du solde	M.VECCHIO, Adjoint
DCM2020-50-09	techniques	Désignation des membres de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées	M.MOUTON, Conseiller municipal M.HERBIVO, Conseiller municipal

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
DCM2020-51 10	Marchés publics	Renouvellement des membres de la commission mixte de la convention de participation pour la couverture complémentaire de santé et de prévoyance pour les agents actifs et retraités de la ville de Saint-Avold	M. HERBIVO, Conseiller municipal
DCM2020-52 11	Conservatoire de musique et de danse	modification de tarification à compter du 1er septembre 2020	Mme SCHWEITZER, Adjointe
DCM2020-53 PS1	Direction des ressources humaines	Protection fonctionnelle et juridique. Prise en charge des frais d'avocat et de réparation des préjudices subis-agent Adolphe PIERRE.	M. le Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°d'ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents	7	
	M René STEINER	X				1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M YILDIRIM à M VECCHIO M LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA		
	Mmes et MM les Adjoints					2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
						3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umüt YILDIRIM		X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X			
3	M. Gaetan VECCHIO		X			6	M. Alain LETULLIER		X	18	Mme Nathalie PILI		X			
4	Mme Carine MULLER		X			7	M. Serge HAYDINGER		X	19	Mme Valentine BORRACCIA		X			
5	M. Pascal LAUER		X			8	Mme Virginie SPIR		X	20	Mme Edahbia NACIRI		X			
6	Mme Amandine GUERIN		X			9	Mme Monique BETTINGER		X	21	M. Tristan ATMANIA		X			
7	M. Lothaire GAUDIG		X			10	M. Olivier MOUTON		X	22	Mme Mireille STELMASZYK		X			
8	Mme Sarah BACH		X			11	Mme KLEIN MORAWSKI		X	23	M. Mohamed CHAALAL		X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X			12	M. Kevin HERBIVO		X							
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		6		TOTAL PRESENTS				
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS				
Observations :															Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	
															Mme PILI (excusée)	
															M. ATMANIA	
															M. WOJCIECHOWSKI (excusé)	

**0. COMMUNICATIONS**

Exposé de M. le Maire.

*Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 5ème séance du Conseil municipal de l'année 2020.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.*

\*\*\*\*\*

*La situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 nécessite la délocalisation de cette réunion, ici à la salle AGORA. Je vous informe que vous avez à votre disposition des masques dont le port est obligatoire à l'intérieur de la salle.*

*Je vous remercie par ailleurs de respecter la distanciation.*

**VOTES A BULLETINS SECRETS :**

*Le point 6 qui sera étudié plus tard, se déroulera à bulletins secrets. A cette occasion je demanderai à M. BREM notre doyen d'âge et Mme LALLEMENT notre plus jeune collègue, de procéder aux opérations de dépouillement le moment venu.*

*Y-a-t'il des objections ?*

*Aucune objection n'a été enregistrée.*

\*\*\*\*\*

## **POINT SUPPLEMENTAIRE :**

*Vous avez trouvé sur vos tables un point supplémentaire qui sera étudié en fin de séance si vous êtes d'accord.*

*Il s'agit de : PS1 –Protection fonctionnelle et juridique. Prise en charge des frais d'avocat et de réparation des préjudices subis par M. Adolphe Pierre.*

*Y-a-t'il des objections ?*

*Aucune objection n'a été enregistrée.*

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS ORALES**

*Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, M. ATMANIA m'a adressé par mail le 03/08/2020 à 18h17, 3 questions orales en vue du conseil municipal de ce jour.*

*Or, ce même article du règlement intérieur précise que :*

*« Pour permettre au maire de préparer sa réponse dans de bonnes conditions, le texte de la question devra lui être adressé 3 jours ouvrables au moins avant une séance du conseil et déposé à la direction générale (contre reçu), faute de quoi, le maire aura la faculté de la renvoyer à la séance ultérieure. »*

*De plus, ce même article prévoit une question orale par conseiller et par séance (...).*

*Je répondrai toutefois aux 3 questions de M. ATMANIA lors d'un prochain conseil municipal étant donné que ses questions ne m'ont pas été adressées dans les délais imposés.*

\*\*\*\*\*

*De plus, dans la mesure où le nouveau règlement intérieur du conseil municipal n'est pas encore finalisé, c'est le précédent qui s'applique jusqu'à la validation du prochain. C'est pour cette raison que le secrétariat du conseil municipal a déposé sur vos tables le règlement intérieur en cours.*

\*\*\*\*\*

*h* Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 6 mai 2021

Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 août 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	26		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		7		
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M.VECCHIO M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X							
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILU	X							
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X						Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILU (excusée) M. ATMANIA M. WOJCIECHOWSKI (excusé)				
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		6						
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5						
Observations :																

**1- RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.**

Exposé de M. le Maire

Vu la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales ;

Vu la réforme portant sur la création du Répertoire Electoral Unique entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

Vu la circulaire ministérielle INTA1830120J en date du 21 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Préfet n°2019-DCL/4 – 14 en date du 10 janvier 2019 ;

Considérant ce qui précède, il convient au maire, à la suite des élections municipales et de l'installation du nouveau conseil, de renouveler les membres (sur la base du volontariat) de la commission de contrôle qui doit être composée pour notre commune de 5 membres comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau (sauf maire et adjoint(e)) parmi les membres prêts à participer aux travaux de ladite commission.
- 2 autres conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de ladite commission.

La commission doit se réunir au minimum une fois par an, pour assurer la régularité de la liste électorale et en tout état de cause entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant un scrutin.

Elle est chargée, à la majorité de ses membres, de statuer à posteriori sur les décisions d'inscriptions, radiations prises par le maire. Elle peut être également saisie par un électeur qui conteste une décision de refus d'inscription ou radiation prise par le maire en lui présentant un recours administratif préalable obligatoire R.A.P.O. (Article L18).

Le Maire interroge l'assemblée pour connaître les 5 membres volontaires (3 de la Liste « Saint-Avoid Ensemble » et 2 de la Liste « Unis pour Saint-Avoid », appelés à siéger à la commission susvisée.

Pour la liste « Saint-Avoid Ensemble »


- 1- M. HERBIVO Kevin, Conseiller municipal
- 2- Mme MALAMANE Hermine, Conseillère municipale
- 3- Mme BOUCHENGA Najia, Conseillère municipale

Pour la liste « Unis pour Saint-Avoid »

- 4- M. CHAALAL Mohamed, Conseiller municipal
- 5- Mme NACIRI Edahbia, Conseillère municipale

Les membres de la commission seront ensuite nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**

24/8  
Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 05/08/2020  
Le Maire  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

N°ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
	Présents	27	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	6		
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BRÉM	X	13	Mme Najla BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M.VECCHIO M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NACIRI à M.CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA			
	<b>Mmes et MM les Adjointes</b>				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
					3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umit YILDIRIM	X	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carine MULLER	X	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Sarah BACH	X	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. M'hamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	X	12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11	TOTAL PRESENTS		7	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILLI (nommée)				
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1	TOTAL ABSENTS		4					
Observations : M.ATMANIA arrive au début de la présentation du point 2.														

**2- ENVIRONNEMENT – FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD – TRAVAUX SYLVICOLES 2020**

Exposé de M. HELFENSTEIN, Adjoint, rapporteur.

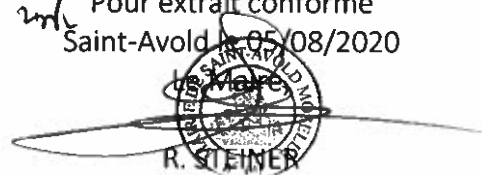
Dans le cadre des opérations annuelles d'entretien de la forêt communale, M. le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts à Saint-Avold soumet au Conseil Municipal les travaux sylvicoles à réaliser durant l'année 2020 sur les parcelles 2.a, 2.b.

Il vous est proposé :

- d'adopter le devis des travaux sylvicoles pour un montant toutes taxes comprises de 5 591,16 € TTC (5 082,87 € HT + 508,29 € TVA)
- de charger M. Maire de l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020, sur le compte 011/8331.61524

Décision du Conseil municipal : Après quelques explications complémentaires du rapporteur, sa proposition soumise à un vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

2020 Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020





Votre interlocuteur :  
 JORIS LECAILLE  
 Tél :  
 Mèl : joris.lecaille-02@onf.fr  
 Tél Portable : 06 16 30 70 28

N° DEC-20-862508-00373448 / 16087

<b>Adresse de livraison principale</b> Monsieur le Maire COMMUNE ST-AVOLD BOULEVARD DE LORRAINE 57500 ST-AVOLD	<b>Adresse client</b> Monsieur le Maire COMMUNE ST-AVOLD BOULEVARD DE LORRAINE 57500 ST-AVOLD
---	--

Forêt communale de SAINT-AVOLD <b>Objet de la prestation :</b> Travaux sylvicoles 2020 en OET (comprenant une mission de conduite de chantier)	<b>Coordonnées Client :</b> SIRET : 21570606000013
--	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature <sup>(1)</sup>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b> <input type="checkbox"/> Dégagement manuel de régénération naturelle : bâtonnage de la fougère (Ref : 04-DEGN-FOU01) Localisation : 2.a, 2.b	4,67	HA	1 088,41	10,00	5 082,87	I

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	
10,00%	5 082,87	508,29	5 082,87 €
			<b>Total TVA <sup>(2)</sup></b> 508,29 €
			<b>Total TTC <sup>(2)</sup></b> 5 591,16 €

<b>Total Investissement</b>	<b>Total Fonctionnement</b>
5 082,87 € HT	0,00 € HT

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois  Le 26/02/2020  Responsable de l'offre GERARD MASSON	Devis lu et accepté pour un montant de : 5 082,87 € HT 5 591,16 € TTC <sup>(2)</sup>  Transmis en retour à l'ONF pour exécution :  A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
--	--

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.  
 - En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur [www.prestations.onf.fr](http://www.prestations.onf.fr) ou peuvent être adressées sur simple demande à [onf-prestations@onf.fr](mailto:onf-prestations@onf.fr)  
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).  
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.  
 (2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

# FORÊT COMMUNALE de SAINT-AVOLD

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DE METZ UT WARNDT 45, avenue Clémenceau 57501 ST AVOLD Tél :	<b>Destinataire</b> Monsieur le Maire COMMUNE ST-AVOLD BOULEVARD DE LORRAINE 57500 ST-AVOLD
--	---

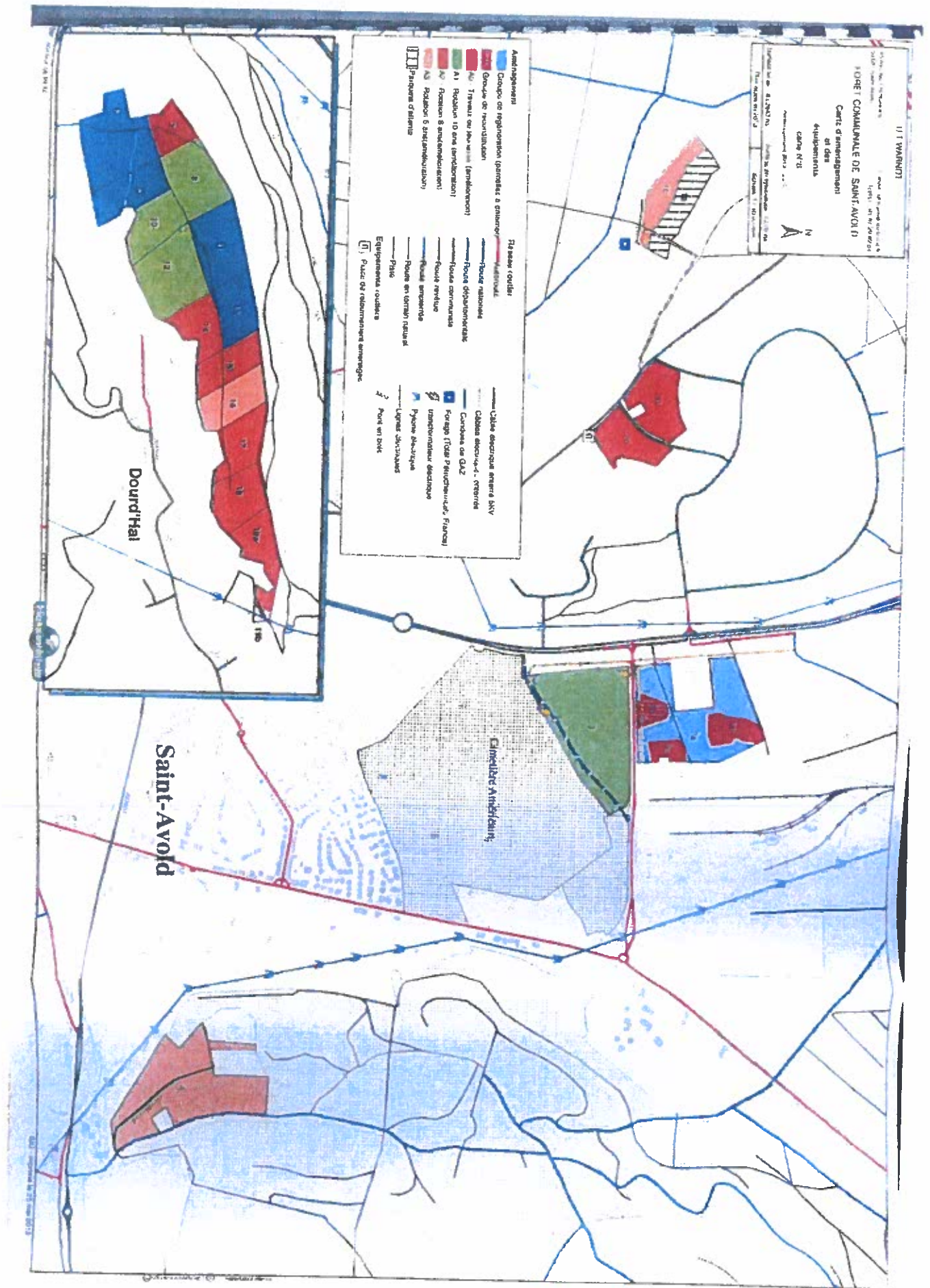
Veillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.  
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 2.a, 2.b	4,67	HA		I
<b>Sous-total</b>			<b>5 090,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 5 090,00 € HT</b>
<b>5 090,00 € HT</b>	<b>0,00 € HT</b>	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JORIS LECAILLE Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du mardi 4 aout 2020**

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6		
		M. René STÉNER	X							X			X		Absent ayant donné procuration à des membres présents	
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>											M. YILDIRIM à M. VECCHIO				
1	M. Umit YILDIRIM	X		1	M. Jean-Claude BREM		X		13	Mme Naja BOUCHENGHA		X	M. LETULLIER à Mme LALLEMENT			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		2	Mme BECKER BARDELMANN		X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	Mme NACIRI à M. CHAALAL			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		3	Mme Hermine MALAMANE		X		15	M. Ismail AJDID		X	Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA			
4	Mme Carine MULLER	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		X		16	Mme Solène LALLEMENT		X	M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
5	M. Pascal LAUER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI		X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		6	M. Alain LETULLIER		X		18	Mme Nathalie PILI		X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		7	M. Serge HAYDINGER		X		19	Mme Virginie BORRACCIA		X				
8	Mme Sarah BACH	X		8	Mme Virginie SPIR		X		20	Mme Edahbia NACIRI		X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		9	Mme Monique BETTINGER		X		21	M. Tristan ATMANIA		X				
				10	M. Olivier MOULTON		X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X				
				11	Mme KLEIN MORAWSKI		X		23	M. Mohamed CHAALAL		X				
				12	M. Kevin HERBIVO		X									
	TOTAL PRESENTS	9			TOTAL PRESENTS	11			TOTAL PRESENTS	7		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)				
	TOTAL ABSENTS	1			TOTAL ABSENTS	1			TOTAL ABSENTS	4						
Observations :													Mme PILI (excusée)			

**3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Exposé de M. le Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014, point n°2.

Il s'agit de :

**1. Renonciations à l'exercice du droit de préemption :**

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain  
de la Ville de Saint-Avoid**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m²)	Non prémption	Prémption
5168	16/11/19	Karima KACED	4 rue Principale	368	26/11/19	
5169	16/11/19	Patrick LOTZ	1 impasse Edmond About	378	26/11/19	
5170	18/11/19	SAS MB	11b rue du Général Mangin	109	26/11/19	
5171	18/11/19	EPFL	Dornbach	33	26/11/19	
5172	18/11/19	SNI SAINTE BARBE	2 impasse Gutenberg	618	26/11/19	
5173	21/11/19	Adolphe BOUSSER, Cécile et Monique HENRION	11 rue du Transvaal	263	26/11/20	
5174	22/11/19	SAS ROTH INVEST	2 rue Hirschauer	254	26/11/19	
5175	22/11/19	SAS ROTH INVEST	2 rue Hirschauer	190	26/11/19	
5176	25/11/19	Patrick BRACONNIER	36 rue Crusem	212	10/12/19	
5177	28/11/19	Consorts HENRY	1 rue des Primevères	697	10/12/19	
5178	29/11/19	SCI BERZADEL	Zone Europort	8287	02/12/19	
5179	27/11/19	Consorts RAZIK	23 rue de la Chapelle	502	10/12/19	
5180	03/12/19	Groupe BROVEDANI	8 impasse de l'Ermitage	542	10/12/19	
5181	03/12/19	Christian MATTIROLLI	4 impasse Chantemerle	691	10/12/19	
5182	03/12/19	SNI SAINTE BARBE	15 rue de la Somme	1373	10/12/19	
5183	03/12/19	Consorts SICK	11 rue de Porcelette	352	10/12/19	
5184	03/12/19	Anthony DA SILVA et Marie ANTOINE	22 en Faïencerie	2141	10/12/19	
5185	05/12/19	M. et Mme Jean-Marc ROTH	2 Pavillon Melling	1605	10/12/19	
5186	09/12/19	SARL Jeanne d'Arc	Lotissement rue de France	508	16/12/19	
5187	11/12/19	Renée MATZ	17 rue de Tours	631	16/12/19	
5188	13/12/19	M. et Mme Bernard DALEGRE	1 impasse d'Aragon	920	16/12/19	

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non préemption	Préemption
5189	13/12/19	Dominique MARIANI et safia ALLAB	5 rue des Hêtres	1741	16/12/19	
5190	13/12/19	M. et Mme Bernard DALEGRE	1 rue d'Aragon	920	16/12/19	
5191	17/12/19	Mme Yvonne WEBER et M. Gilles THOMAS	2 rue du Gros Hêtre	472	15/01/20	
5192	18/12/19	Consorts BRUN	Rue Jacques Cartier	14	18/12/19	
5193	20/12/19	SCI GASTON	35.37 rue des Américains	314	15/01/20	
5194	28/12/19	Mohamed OUHNINE et Vanessa VILT	1 rue d'Orléans	928	15/01/20	
5195	28/12/19	Geneviève APPEL	47 rue de l'Hôpital	3835	15/01/20	
5196	31/12/19	Consorts SCHWARTZ Serge	9 chemin du Bleiberg	2860	15/01/20	
5197	31/12/19	Nicolas HEIB et Virginie GAMEL	1 impasse de Cannes	1041	15/01/20	
5198	06/01/20	Paul CRIER et Marie RINGENBACH	9 rue Verlaine	828	15/01/20	
5199	07/01/20	SCI Nadine Pierre STREIFF	Rue Lavoisier	50	15/01/20	
5200	07/01/20	VETERINAIRE SAINT-NABOR	65 boulevard de Lorraine	990	15/01/20	
5201	07/01/20	M. et Mme Didier KALUS	9 rue de Nevers	851	15/01/20	
5202	07/01/20	M. et mme rené MARTIN	2 impasse Chantemerle	803	15/01/20	
5203	09/01/20	Roland HANKEN	13 rue Dicop	488	15/01/20	
5204	07/01/20	Roger BATISTA	67 rue des Américains	32	15/01/20	
5205	07/01/20	Mylène DURAND	37 rue Mangin	1542	15/01/20	
5206	07/01/20	SCI MARIANNE	65 rue des Américains	114	15/01/20	
5207	11/01/20	Bernard MULLER	53 avenue Clémenceau	11407	14/01/20	
5208	11/01/20	Martine MANCHON	10 rue des Saules	541	15/01/20	
5209	15/01/20	Marco LODDO	41 avenue Clémenceau	594	28/01/20	
5210	13/01/20	M. et Mme Serge GERNER	19 rue de Tours	743	28/01/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m²)	Non prémption	Prémption
5211	13/01/20	M. et Mme Alain MANCHON	3 rue des Mouettes	1976	28/01/20	
5212	13/01/20	Louise SKROBALLA	28 rue du Baron Kister	448	28/01/20	
5213	17/01/20	CASAS	Route du Puits	15000	28/01/20	
5214	21/01/20	SCI LE CARRE	19 rue Poincaré	1441	28/01/20	
5215	21/01/20	LOGIEST	13 rue de la Carrière	3869	28/01/20	
5216	21/01/20	Florent SALANDRE	9 rue du Chevreuil	724	28/01/20	
5217	22/01/20	Consorts MAGER/VIGO	2 rue de Calais	401	28/01/20	
5218	27/01/20	TOTAL PETROCHEMICAL	Zang	8225	27/01/20	
5219	27/01/20	TOTAL PETROCHEMICAL	Zang	8225	27/01/20	
5220	27/01/20	Steve ADDIS et Andréa RYDZYNSKI	10 rue du Michigan	560	11/02/20	
5221	30/01/20	Mickaël SEKKINGER	2 rue du Maréchal Joffre	1951	11/02/20	
5222	30/01/20	Mikaël SEKKINGER	2 rue du Maréchal Joffre	1951	11/02/20	
5223	05/02/20	M. et Mme Gilbert SPAETH	6 rue de Calais	626	11/02/20	
5224	05/20/20	Raphaël GREFF et Catherine MASTALERZ	16 Chemin des Dames	756	11/02/20	
5225	04/02/20	SNI SAINTE BARBE	5 rue de la Somme	1354	11/02/20	
5226	07/02/20	M. et Mme Paolo PARAZZA	11 rue du 18èmes Chasseurs	342	11/02/20	
5227	07/02/20	EPFL	Kesselbuehl	14345	11/02/20	
5228	12/02/20	Pascale HERMANN	32 rue Lemire	1012	25/02/20	
5229	12/02/20	Bruno RIEGER	26 rue de la Chapelle	1456	25/02/20	
5230	11/02/20	Sylvain KEHLHOFFNER	3 rue des Mauves	553	25/02/20	
5231	11/02/20	Philippe MULLER	5 impasse de l'Etrier	564	25/02/20	
5232	13/02/20	SNI SAINTE BARBE	6 rue des Saules	593	25/02/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non prémption	Prémption
5233	17/02/20	SCI LA PISCINE	5 rue de la Piscine	215	17/02/20	
5234	17/02/20	Gilles SCHREIBER et Séverine DE MAGALHAES VAZ	10A rue d'Arras	1860	25/02/20	
5235	20/02/20	Consorts ROSIN MENARD	16 rue Barthélémy Crusem	767	25/02/20	
5236	18/02/20	CASAS	Route du Puits	4944	25/02/20	
5237	21/02/20	SCI DE LA FORET	7 rue du Général Mangin	2020	25/02/20	
5238	25/02/20	SCI LA PISCINE	5 rue de la Piscine	202	25/02/20	
5239	25/02/20	SAS Anthony ROTONDO	26 rue Lemire	844	10/03/20	
5240	27/02/20	SAINTE BARBE	3 impasse d'Aragon	958	10/03/20	
5241	03/03/20	Serpil OZDEMIR et Ozgur DILEK	Rue en Verrerie	771	10/03/20	
5242	05/03/20	SNI SAINTE BARBE	Rue des Primevères	259	10/03/20	
5243	12/03/20	Joëlle CANO	16 chemin des Dames	640	12/05/20	
5244	03/04/20	PIERRARD GROUP	98 rue Altmayer	38970	04/05/20	
5245	02/04/20	LOGIEST	13B rue de la Carrière	3869	05/05/20	
5246	07/05/20	SARL DEVELIM	Rue de Dourd'hal	4058	11/05/20	
5247	17/03/20	SCI GASTON	35/37 rue des Américains	346	11/05/20	
5248	24/04/20	Consorts BAUER	37 rue du Maréchal Joffre	280	12/05/20	
5249	08/04/20	SCI LA BASILIQUE	6 rue Lemire	362	12/05/20	
5250	11/05/20	SCI GASTON	35/37 rue des Américains	346	12/05/20	
5251	06/05/20	M. et Mme Philippe HESSE	1C rue de Cambrai	1676	12/05/20	
5252	06/05/20	M. et Mme Alain FESTOR	14 rue Paul Thomas	241	12/05/20	



**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non préemption	Préemption
5253	05/06/20	Laurène BRAUN	17 rue de l'Hôpital	92	14/05/20	
5254	18/05/20	SNI SAINTE BARBE	11 rue du Chevreuil	933	19/05/20	
5255	19/05/20	Cindy et Virgine HARY	47 rue Mangin	573	26/05/20	
5256	22/05/20	SCI MAYA	32 rue Foch	211	26/05/20	
5257	20/05/20	SNI SAINTE BARBE	Avenue de l'Etang	699	26/05/20	
5258	26/05/20	Laurène BRAUN	17 rue de l'Hôpital	92	27/05/20	
5259	26/05/20	Paul DAUPHIN	2 chemin du Bleiberg	203	27/05/20	
5260	27/05/20	Armand MARTINEZ et Sandrine BAILLY	17 rue Mangin	3515	28/05/20	
5261	04/06/20	M. et Mme Alain MANCHON	3 rue des Mouettes	1976	09/06/20	
5262	08/06/20	Jérôme BRUSON	Impasse des Joncs	16	09/05/20	
5263	05/06/20	SCI IMMO SAINT-NABOR	Zone Europort	8523	09/05/20	
5264	08/06/20	FONCIMAG	Rue du Général Mangin	24096	09/05/20	
5265	09/06/20	Jean-Michel ECKERT	47 rue du Lac	210	10/06/20	
5266	10/06/20	Laurence TRINH	Galerie de l'Etoile	1255	11/06/20	
5267	10/06/20	SCI NADINE	Rue Altmayer	800	11/06/20	
5268	10/06/20	SJ IMMO	10 Villa du Tyrol	1323	11/06/20	
5269	11/06/20	SCI IMMO SAINT-NABOR	Zone Europort	8523	11/06/20	
5270	11/06/20	Pierre Yves BEAUCHENE et Carole BAUM	13 impasse de la Basilique	537	15/06/20	

## 2. Ensemble des marchés à procédure adaptée :

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Dégraissage des hottes, des gaines et des moteurs d'extraction des cuisines	4 281,00 €	5 137,20 €	ISS Hygiène et Prévention ZAC du Pont Neuf 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	21/01/2020
Vérification annuelle des installations de protection contre la foudre	250,00 €	300,00 €	QUALICONSULT 4, allée de Vincennes 54500 VANDOEUVRE LES NANCY	27/01/2020
Prestations de marquage	MAXI 30 000 €	MAXI 36 000 €	SIGNATURE ZA du Champs de Mars 57270 RICHEMONT	03/02/2020

## 3. Liste des opérations funéraires : (9 pages annexées)

\*\*\*\*\*

L'assemblée a pris acte du présent compte rendu

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020

Le Maire



## LISTE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Période du 02/12/2019 au 21/06/2020

## Natures

A : Attribution (Concession nouvelle)      S : Conversion de superficie  
 R : Renouvellement de concession      H : Conversion hors place  
 C : Conversion de durée

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	30	KRACK Jean Pascal Tire n° 5665 Quittance n° A1967905 du 13/12/2019 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
A	50	BELHACENE Kheira Tire n° 5680 Quittance n° A 1967920 du 10/02/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	HAMMAD Meluda Tire n° 5684 Quittance n° A1967924 du 12/02/2020 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
A	30	NEFZI Mouna Tire n° 5691 Quittance n° A 1967931 du 03/03/2020 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00

A	15	DELLES Christian Titre n° 5694 Quittance n° A 196 7934 du 05/03/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	SMILI Souria Titre n° 5701 Quittance n° A 1967941 du 23/03/2020 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	DE-SOUSA Armando Titre n° 5703 Quittance n° A 1967943 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	50	MAURICE Laetitia Titre n° 5704 Quittance n° A1967944 du 29/04/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	CUCCHIARA Luigi Titre n° 5715 Quittance n° A1967955 du 04/06/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	LIEPOLD Jennifer Titre n° 5716 Quittance n° A 196 7956 du 08/06/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	CASSONE Silvana Titre n° 5723 Quittance n° A 1967963 du 15/06/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00

R	30	VIENNOT Jean Claude Tire n° 5666 Quittance n° A 1967906 du 16/12/2019 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	BIEDERMANN Béatrice Tire n° 5668 Quittance n° A 1967908 du 18/12/2019 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	LEGENDRE Edith Tire n° 5667 Quittance n° A 1967907 du 18/12/2019 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	30	PASQUET Jacques Tire n° 5669 Quittance n° A 1967909 du 20/12/2019 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	30	REMY Christian Tire n° 5670 Quittance n° A 1967910 du 30/12/2019 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
A	30	CYPOWYJ Victor Tire n° 5672 Quittance n° A 1967912 du 06/01/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	30	REISSE Claude Tire n° 5671 Quittance n° A 1967911 du 06/01/2020 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00

R	15	COLOMA Dominique Tire n° 5673 Quittance n° A1967913 du 06/01/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	KITZINGER Pierrette Tire n° 5674 Quittance n° A 1967914 du 09/01/2020 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
A	30	SONDAG Alain Tire n° 5675 Quittance n° A 1967915 du 13/01/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	BETTINGER Marie Thérèse Tire n° 5676 Quittance n° A 1967916 du 20/01/2020 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	GUSIK François Tire n° 5677 Quittance n° A 1967917 du 29/01/2020 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	30	CEKANOWSKI Solange Tire n° 5678 Quittance n° A 1967918 du 05/02/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	PITTICO Bruno Tire n° 5679 Quittance n° A 1967919 du 07/02/2020 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

A	30	DA COSTA Julio Titre n° 5682 Quittance n° A 1967922 du 10/02/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	KRUSINSKI Hélène Titre n° 5681 Quittance n° A 1967921 du 10/02/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
R	30	ATAMANUK Gilbert Titre n° 5683 Quittance n° A 1967923 du 11/02/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00	
R	30	RICCIARDONE Catherine Titre n° 5685 Quittance n° A 1967925 du 12/02/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00	
A	15	MOUTH Bernadette Titre n° 5686 Quittance n° a 1967926 du 17/02/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	
A	15	HOEVAR Raymond Titre n° 5686 BIS Quittance n° A 1967927 du 17/02/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	
R	15	PIITICO Bruno Titre n° 5688 Quittance n° A 1967928 du 18/02/2020 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	

A	30	CHIKHAOUI Melika Titre n° 5690 Quittance n° A1967930 du 26/02/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	CHIKHAOUI Melika Titre n° 5689 Quittance n° A1967929 du 26/02/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	MARCINIAK Marie Titre n° 5693 Quittance n° A 1967933 du 03/03/2020 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
R	30	HELLERINGER Roland Titre n° 5692 Quittance n° A 196 7932 du 03/03/2020 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	50	LAISSAOUI Mohamed Titre n° 5695 Quittance n° A 1967935 du 05/03/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	AIT OUSNOUS Abdellah Titre n° 5696 Quittance n° A 1967936 du 06/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	TLEMSANI Yahia Titre n° 5698 Quittance n° A 1967938 du 12/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00



A	30	TLEMSSANI Hourtia Tire n° 5697 Quittance n° A 196 7937 du 12/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	ABID Kheira Tire n° 5699 Quittance n° 1967940 du 23/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	DA COSTA Julio Tire n° 5700 Quittance n° A 1967939 du 23/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	30	HAFSAOUI Smail Tire n° 5702 Quittance n° A 196 7942 du 28/03/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	15	HENRY Laurence Tire n° 5706 Quittance n° A 1967946 du 12/05/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
A	15	MEYER Gérard Tire n° 5705 Quittance n° A 196 7945 du 12/05/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	DAUB Christine Tire n° 5707 Quittance n° A 1967947 du 13/05/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00

A	30	RUPPERT Joseph Titre n° 5708 Quittance n° A 196 7948 du 14/05/2020 Chèque bancaire	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
A	30	BERNARDING Amandine Titre n° 5709 Quittance n° A 1967949 du 19/05/2020 Chèque bancaire	1 000,00	666,67	333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
R	30	HUSSER Josette Titre n° 5710 Quittance n° A 1967950 du 22/05/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	KLEMM Laurent Titre n° 5711 Quittance n° A 1967951 du 22/05/2020 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	BRETTAR Eliane Titre n° 5712 Quittance n° A 196 7952 du 25/05/2020 Chèque bancaire	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
R	15	DIEZ Mariza Titre n° 5713 Quittance n° A 1067953 du 25/05/2020 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	GRUSZ Henri Titre n° 5714 Quittance n° A 1967954 du 27/05/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

R	30	PETTE Mireille Titre n° 5717 Quittance n° A 1967957 du 09/06/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	STEFANI Lidio Titre n° 5719 Quittance n° A 1967959 du 10/06/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00	
A	50	BENNOUR Younes Titre n° 5718 Quittance n° A 1967958 du 10/06/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00	
A	30	BENNOUR Hassania Titre n° 5720 Quittance n° A 1967960 du 11/06/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00	
A	15	DAVIZIAC Marie-Hélène Titre n° 5721 Quittance n° A 1967961 du 15/06/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00	
A	15	DAVIZIAC Marie-Hélène Titre n° 5722 Quittance n° A 19679662 du 15/06/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00	
<b>Total Général</b>			<b>26 128,00</b>	<b>17 418,71</b>	<b>8 709,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 128,00</b>	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du mardi 4 aout 2020**

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	27	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M René STEINER	X	1	M Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M YILDIRIM à M VECCHIO M LETULLIER à M LALLEMENT Mme NACIRI à M CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M WOJCIECHOWSKI à M ATMANIA	
	Mmes et MM les Adjoints		2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nahalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X	11				
TOTAL PRESENTS		9	TOTAL PRESENTS		11	TOTAL PRESENTS		7	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILI (excusée)	
TOTAL ABSENTS		1	TOTAL ABSENTS		1	TOTAL ABSENTS		4		
Observations :										

#### 4- CREATION DU DISPOSITIF « MERCREDI SPORTS »

Exposé de Mme ANNECCA-BECKA, Conseillère municipale.

Dans le cadre de la politique sportive mise en place par le Service des Sports en faveur des enfants âgés entre 6 et 15 ans et afin de répondre aux objectifs suivants :

- permettre à l'enfant d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive complète ;
- répondre aux besoins de l'enfant qui souhaite « toucher à tout » ;
- faire découvrir à l'enfant la richesse du tissu associatif local ;
- permettre à l'enfant, dès le plus jeune âge, de ne pas se limiter à une seule activité ;
- permettre aux enfants de découvrir de nombreuses activités sportives afin de s'orienter ensuite vers un club ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pris l'avis favorable des commissions Scolaire, Sports, Petite Enfance, Famille,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création du dispositif « Mercredi Sports » avec le principe de fonctionnement suivant :


<b>DESCRIPTIF</b>	Des cycles d'initiation aux différentes activités sportives seront mis en place les mercredis de l'année scolaire. Selon les possibilités, un partenariat pourra être mis en place avec les clubs sportifs locaux pour faire découvrir aux enfants les structures de l'association. Des sorties ponctuelles pourront être organisées.
<b>PERIODE</b>	L'année sera répartie en 3 périodes d'activité
<b>TRANCHE D'AGE</b>	De 6 à 15 ans avec des groupes d'âge
<b>LIEU</b>	Les différentes installations sportives de la Ville
<b>ENCADREMENT</b>	Les éducateurs sportifs du Service des Sports et des clubs sportifs locaux
<b>TARIFICATION</b>	Naborien : 20 € par cycle (jusqu'à 3) 15 € par cycle (à partir de 4)  Hors naborien : 25 € par cycle
<b>INSCRIPTIONS</b>	Les inscriptions seront prises au Service des Sports de la Ville de Saint-Avold.

---- discussion----

M. ATMANIA souhaite des éclaircissements notamment ce qui concerne la complémentarité que ce nouveau dispositif apportera à l'école municipale des sports et au pass jeunesse, dispositifs qui existent déjà et qui fonctionnent bien.

M. le Maire explique en effet qu'il souhaite redéfinir justement l'ensemble de tous les dispositifs en place mais pas seulement dans le domaine du sport, seront également revus ceux existants dans les domaines de la culture, des loisirs, du conservatoire, dans les écoles ...

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

 Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 6 mai 2021

Le Maire  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6				
	M. René STEINER	X				1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents					
						2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
	Mmes et MM les Adjoints					3	X		15	M. Ismail AJDID	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)					
1	M. Umih YILDIRIM	X	X			4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X				7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Sarah BACH	X				11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X											
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		7		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)						
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		4								
Observations :														Mme PILI (excusée)				

**5- AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET SES CANTONS.**

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet d'avenant à la convention du 19 juillet 2017 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la Ville souhaite confirmer son partenariat avec l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons, par sa contribution au fonctionnement de l'association,

CONSIDERANT que le représentant de la Ville, signataire dudit avenant, est M. René STEINER, élu maire par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020,

Il y a donc lieu d'actualiser ces dispositions,  
Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant à la convention du 19 juillet 2017 entre la Ville et l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et de ses cantons

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020

Le Maire  
R. STEINER

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD  
ET L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES  
DE SAINT-AVOLD ET DE SES CANTONS**

Entre,

La Ville de Saint-Avold sis 36 Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par M. René STEINER, agissant en sa qualité de Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020.

d'une part,

et

L'Association d'Action en Faveur des Personnes Agées de Saint-Avold et de ses Cantons (AAFPA) sis 8 Rue Mangin à Saint-Avold, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold, vol. VII n°386, depuis le 29.09.1971, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, agissant en sa qualité de Président en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 22.10.2010 et de l'Assemblée Générale du 14.10.2011.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet la modification du signataire de la convention du 19 juillet 2017, considérant le changement du représentant de la ville de Saint-Avold, élu maire par délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2020.

**Article 2 : Dispositions**

Toutes les autres dispositions de la convention du 19 juillet 2017 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à SAINT-AVOLD, le .....

Le Maire de SAINT-AVOLD,

Le Président de l'Association,

R. STEINER

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. VECCHIO M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA  Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILI (excusée)				
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X						
1	M. Umüt YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		7					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		4					
Observations :															

## 6- ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET SES CANTONS

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

L'Association d'actions en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons s'est vue confier par la municipalité la gestion de la Maison du 3ème âge, rue Mangin.

Les statuts de l'association et la convention intervenue le 19 juillet 2017 prévoient la mise en place d'un Conseil d'Administration composé, outre de membres de droit dont M. le Maire, de membres élus par les personnes âgées, et notamment de deux représentants désignés par la Ville.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire d'élire au scrutin secret deux conseillers municipaux devant siéger au Conseil d'administration de l'association précitée.

Il sera fait application de l'article L. 2121.-21 du Code général des collectivités territoriales, à savoir que, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour où la majorité relative sera suffisante. A égalité de voix, l'élection sera acquise au plus âgé.

M. le Maire invite à l'élection et propose, pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE les candidatures de :

- Mme Carine MULLER
- M. Pascal LAUER

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD n'a pas souhaité présenter de liste.

Décision du Conseil municipal :

**Il est passé au scrutin secret dont le dépouillement donne les résultats suivants :**

Votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs ou nuls	:	4
Suffrages exprimés	:	28
Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Mme Carine MULLER	:	28 voix
- M. Pascal LAUER	:	28 voix

Par conséquent :

Mme Carine MULLER et M. LAUER Pascal ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association d'actions en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons.

--- discussion---

M.ATMANIA regrette le choix qui est fait dans gestion de la représentation de l'opposition dans les organismes extérieurs rattachés à la collectivité, comme pour ce point ou pour la commission des finances, où peu importe le calcul choisi, l'opposition n'obtient aucun siège. Il désapprouve ce fonctionnement dans lequel aucun rôle n'est donné à l'opposition.

M le Maire explique, en ce qui concerne les commissions municipales, qu'il pouvait opter pour deux modes de calculs différents concernant la représentation des groupes politiques, dont le calcul à la proportionnelle limitait justement la participation de l'opposition au sein des commissions, et c'est la raison pour laquelle il a délibérément laissé le choix libre à chacun sans imposer quoi que ce soit.

M. ATMANIA répond qu'il a bien noté ce choix mais indique que sa remarque était plus en rapport au fonctionnement des commissions, comparé à certaines villes au sein desquelles la gestion de la commission des finances est confiée au groupe d'opposition dans un souci de transparence.

M. le Maire indique qu'il s'est engagé à créer un comité d'éthique pour permettre plus de transparence.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 6 mai 2021

Le Maire  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33									
N° d'ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6							
	Mmes et MM les Adjoints																				
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najla BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M.VECCHIO M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NAORI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA  Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILI (excusée)											
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X												
				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X												
1	M. Umil YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X												
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X												
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X												
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X												
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X												
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X												
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X												
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X												
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X															
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS								7					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS								4					
Observations :																					

**7- AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » - GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL**

Exposé de Mme BACH, Adjointe, rapporteur.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet d'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2005 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la Ville souhaite confirmer son partenariat avec l'association Arc en Ciel, gestionnaire du multi-accueil,

CONSIDERANT que le représentant de la Ville, signataire dudit avenant, est M. René STEINER, élu maire par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020,

Il y a donc lieu d'actualiser ces dispositions,

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant à la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2005 entre la Ville et l'association Arc en Ciel, gestionnaire du multi-accueil.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

ml Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020

Le Maire  
R. STEINER  
n° 60

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD  
ET L'ASSOCIATION ARC EN CIEL GESTIONNAIRE DU MULTI-  
ACCUEIL**

Entre,

La Ville de Saint-Avold sis 36 Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par M. René STEINER, agissant en sa qualité de Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2020.

d'une part,

et

L'Association ARC EN CIEL, représentée par M. Jean-Luc METZGER, en sa qualité de Président, domicilié 85 rue Poncelet à 57500 SAINT-AVOLD

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet la modification du signataire de la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2005, considérant le changement du représentant de la ville de Saint-Avold, élu maire par délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2020.

**Article 2 : Dispositions**

Toutes les autres dispositions de la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2005 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à SAINT-AVOLD, le .....

Le Maire de SAINT-AVOLD,

Le Président de l'Association,

R. STEINER

Jean-Luc METZGERI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6			
	M. René STEINER	X				1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents				
						2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				3			X		15	M. Ismail AJDID	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)				
1	M. Umit YILDIRIM	X	X	4			X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5			X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6			X		18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7			X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8			X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Sarah BACH	X		11			X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X										
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS						7	
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS						4	
Observations :																	
Mme PILI (excusée)																	

**8- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL. (VERSEMENT DU SOLDE).**

Exposé de M. VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois, le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Une avance de 50 % de la subvention attribuée à l'Association Arc en Ciel gestionnaire du Multi-accueil en 2019 (290 000 €) soit 145 000€ avait été accordée le 12/12/2019 par délibération du conseil municipal afin de ne pas mettre l'association en difficulté en début d'année et lui permettre un bon fonctionnement.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'accorder le versement du solde, d'un montant de 145 000 € (subvention 2020 : 290 000 €) à l'association Arc en Ciel, gestionnaire du multi-accueil, conformément à l'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2005, joints en annexe, à intervenir entre les deux parties

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65/64-6574 du budget 2020.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020

Le Maire  
R. STEINER  
N° 60

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du mardi 4 aout 2020**

N° Ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
	Présents	27	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	6		
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BRÉM	X		13	Mme Naja BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. VECCHIO M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme NACRI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA	
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
					3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X			
1	M. Umit YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PIJ		X		
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	Mme Monique BETHINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X		
8	Mme Sarah BACH	X			11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X							
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	11			TOTAL PRESENTS	7		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PIJ (excusée)	
	TOTAL ABSENTS	1				TOTAL ABSENTS	1			TOTAL ABSENTS	4			
Observations :														

**9- RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

Exposé de M. MOUTON, Conseiller municipal, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2007 point n° 4 relative à la création de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées,

Considérant qu'il a lieu de renouveler les membres non fonctionnaires de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées, élus pour trois ans, conformément au titre VI article 34 du décret ministériel n°95-260 du 8 mars 1995 ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 chapitre III article 11 modifiant l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

A la suite des élections municipales du 28 juin 2020, il convient d'en renouveler les membres non fonctionnaires pour trois ans, les membres du Conseil Municipal et les fonctionnaires territoriaux ;

Aussi il vous est proposé la liste des membres de la commission d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées comme suit :

Membres du Conseil Municipal :

Titulaires :

- M. Gaetan VECCHIO, Adjoint au Maire
- Mme Christine KLEIN MORAWSKI, Conseillère Municipale
- M. Umit YILDIRIM, Adjoint au Maire



Suppléants :

- Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Municipale
- Mme Carine MULLER, Adjointe au Maire
- Mme Geneviève MATHE-HERMAL, Conseillère Municipale

Membres extérieurs non fonctionnaires

Titulaires :

- M. Ibrahim KAYAR, Commerçant < Le Galopain >
- M. Joseph MULLER, Référent accessibilité Grand Est
- Mme Fabienne VAN RUYMBEKE de l'Association des Paralysés de France
- Mme Anne BOUCHER, Directrice de l'Association de parents d'enfants inadaptés de la Moselle
- Mme Diane BURGUN, de l'Association Envol Lorraine
- Mme Murielle DEBORD, Vice-Présidente de l'Association des Auxiliaires d'Aveugles de la Moselle
- M. André KIKULSKI, Représentant les Personnes Handicapées de la Ville
- M. Moréno VESENTINI, Représentant les Personnes Handicapées de la Ville
- M. Julien FLEUTOT, Représentant les Personnes Handicapées de la Ville
- M. Benoît BASSINOT, Représentant les Personnes Handicapées de la Ville
- M. Guy DODELLER, Président de l'Association de Réadaptation et Défense des Devenus-Sourds et Malentendants de la Moselle
- Monsieur Daniel ZABNIAK, Traducteur des signes assermenté
- Mme Britta SCHUBERT, Représentant les Personnes malentendantes

Fonctionnaires

- Mme Hélène WUNDRACK, Adjointe au Chef de la police municipale
- Un représentant des Services Techniques
- Mme Géraldine KIEFFER, Secrétariat plan ADAP / Accessibilité PMR
- Mme Elisabeth KIEFFER, Secrétaire du Plan handicap

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

ml Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 05/08/2020  
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6		
	M. René STEINER		X									1	X	13	Absent ayant donné procuration à des membres présents	
	Mmes et MM les Adjoints					3						M. YILDIRIM à M.VECCHIO				
1	M. Umit YILDIRIM		X	4	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents		M. YILDIRIM à M.VECCHIO				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	M. LETULLIER à Mme LALLEMENT		M. LETULLIER à M.CHAALAL				
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJIDID	X	Mme NACIRI à M.CHAALAL		Mme STELMASZYK à Mme BORRACCA				
4	Mme Carine MULLER		X	7	M. Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X	M. WOIJCIECHOWSKI		M. WOIJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
5	M. Pascal LAUER		X	8	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOIJCIECHOWSKI	X	Mme Nathalie PILI						
6	Mme Amandine GUERIN		X	9	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Virginie BORRACCA	X	Mme Edahbia NACIRI						
7	M. Lothaire GAUDIG		X	10	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Monique BETTINGER	X	M. Tristan ATMANIA						
8	Mme Sarah BACH		X	11	M. Olivier MOUTON	X	20	M. Olivier MOUTON	X	Mme Mireille STELMASZYK						
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X	12	Mme Klein MORAWSKI	X	21	M. Mohamed CHAALAL	X	M. Mohamed CHAALAL						
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS				7	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				4	Mme PILI (excusée)	
Observations :																

**10- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION MIXTE DE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE COMPLEMENTAIRE DE SANTE ET DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA VILLE.**

Exposé de M.HERBIVO, Conseiller municipal, rapporteur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011/1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 05 novembre 2012 et du 29 mars 2016 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 14 novembre 2012 et du 07 avril 2016 ;

Considérant la nécessité de renouveler la commission de convention de participation, suite aux élections municipales de 2020 ;

**Il vous est proposé la composition suivante :**

**Président :** Mme Amandine GUERIN, Adjointe

**Président suppléant :** M. René STEINER, Maire

Membres titulaires :

- M. Gaétan VECCHIO, Adjoint
- Mme Carine MULLER, Adjointe
- Mme la Directrice des Finances,
- Mme la Directrice des ressources humaines
- Mme Sarah Marc, service paie

Membres suppléants :

- Mme Monique BETTINGER, Conseillère
- Mme Virginie SPIR, Conseillère municipale
- Directeur Général des services
- Mme Elisabeth CANTON, sce technique
- Mme Françoise KIEFER, service paie

Il est également proposé d'associer des membres à voix consultative en la personne :

- du comptable public de la Commune, ou son délégué ;
- du représentant du ministre chargé de la concurrence (DGCCRF)
- de notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le secrétariat de la commission sera assuré par le service marchés publics.

Les compétences de la commission sont les suivantes :

La commission intervient dans le suivi des conventions de participation santé et prévoyance, notamment lors de la présentation annuelle du compte de résultat.

La commission donnera son avis sur :

\* les moyens d'information et les procédures que les adjudicataires souhaiteraient mettre en œuvre pour prévenir certains risques et par conséquent, améliorer la convention de participation ;

\* sur toute augmentation des tarifs conformément aux prescriptions du cahier des charges.

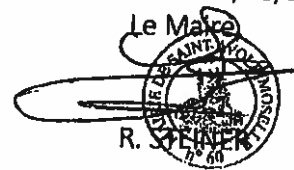
La commission procède, le cas échéant (nouvelle procédure) à l'ouverture des plis, à la vérification de la liste des candidats admissibles (examen de leurs garanties professionnelles et financières, respect de leurs obligations légales et de leur aptitude à assurer les prestations envisagées) et donne son avis sur les offres, conformément aux critères définis dans le décret 2011/1474 du 8 novembre 2011.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est appelé à :

- approuver le renouvellement de la commission de convention de participation pour la couverture complémentaire de santé et de prévoyance pour les agents de la Ville ;
- valider la composition de la commission dont les membres sont cités ci-dessus ;
- approuver le fonctionnement de ladite commission selon la procédure ci-avant décrite.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

W Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 05/08/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du mardi 4 aout 2020**

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N°ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6					
		M. René STEINER	X										X		1	X		13	X
<b>Mmes et MM les Adjoints</b>						2	X		14	X									
						3	X		15	X									
1	M. Umil YILDIRIM	X		X		4	X		16	X									
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		17	X									
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		18	X									
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		19	X									
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		20	X									
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		21	X									
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		22	X									
8	Mme Sarah BACH	X		X		11	X		23	X									
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X			X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		7									
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		4									
<b>Observations :</b>																			

### 11- CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – MODIFICATION DE TARIFICATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Exposé de Mme SCHWEITZER, adjointe, rapporteur.

La ville de Saint-Avold réaffirme sa volonté d'offrir des équipements et des services publics communaux de proximité, nombreux et de qualité, avec une tarification très étudiée pour les rendre accessibles à tous.

Après avoir ajouté à ses offres un module d'atelier d'initiation au théâtre à l'attention des jeunes, le Conservatoire de Musique et de Danse soucieux de valoriser l'ensemble des activités proposera dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une nouvelle tarification.

C'est ainsi qu'il y a lieu de modifier les tarifs selon les tableaux en annexe, tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2020. En raison du COVID-19, les droits d'inscription seront à payer à la rentrée lors de l'inscription, et le trimestre sera à régler à terme échu.

Après avis favorable de la commission de la culture et des finances, il vous est proposé de valider ces tarifs.

---discussion---


M. ATMANIA indique qu'il ne relève aucune observation particulière par rapport à la conservation des tarifs de l'année précédente, pour autant il profite de ce point pour attirer l'attention de M. le Maire quant à la tarification pour les adultes.

Il rappelle que l'ancienne majorité avait voté une hausse extrêmement élevée de la tarification qui avait fait fuir les adhérents adultes, ce qui est fort dommageable selon lui. Il estime que la culture ou la pratique d'un instrument de musique ne doit pas s'adresser qu'aux jeunes. Il espère que la nouvelle majorité va revenir sur une tarification plus accessible à tous.

Mme SCHWEIEZER acquiesce et rappelle en effet la hausse de 2009 qui passait le tarif adulte à 1400 € / an. Elle souligne que les tarifs en vigueur à l'heure actuelle sont de 400€ / an.

M. ATMANIA reconnaît avoir mal interprété les termes de la délibération et se dit satisfait de l'initiative prise par la municipalité à cet effet.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 6 mai 2021  
Le Maire  
  
R. STEINER



## TARIFS ANNÉE 2020/2021

### SAINT-AVOLD

#### Danse classique ou Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Eveil / Initiation</b>	<b>1h semaine</b>	46,00 €	90,00 €	136,00 €	30,00 €
<b>Danse</b>	<b>1h30 semaine</b>	46,00 €	102,00 €	148,00 €	34,00 €
<b>Danse</b>	<b>2h semaine</b>	46,00 €	120,00 €	166,00 €	40,00 €
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	46,00 €	132,00 €	178,00 €	44,00 €

#### Danse classique et Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	2h (classique) + 1h (moderne)			
		46,00 €	132,00 €	178,00 €	44,00 €
<b>Danse</b>	<b>4h semaine</b>	2h (classique) + 2h (moderne)			
		46,00 €	141,00 €	187,00 €	47,00 €
<b>Danse</b>	<b>4h30 semaine</b>	3h (classique) + 1h30 (moderne)			
		46,00 €	147,00 €	193,00 €	49,00 €
<b>Danse</b>	<b>5h semaine</b>	3h (classique) + 2h (moderne)			
		46,00 €	156,00 €	202,00 €	52,00 €
<b>Danse</b>	<b>6h semaine</b>	3h (classique) + 3h (moderne)			
		46,00 €	165,00 €	211,00 €	55,00 €



## TARIFS ANNÉE 2020/2021

### Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

### Danse classique ou Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Eveil / Initiation</b>	<b>1h semaine</b>	74,00 €	150,00 €	224,00 €	50,00 €
<b>Danse</b>	<b>1h30 semaine</b>	74,00 €	162,00 €	236,00 €	54,00 €
<b>Danse</b>	<b>2h semaine</b>	74,00 €	198,00 €	272,00 €	66,00 €
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	74,00 €	216,00 €	290,00 €	72,00 €

### Danse classique et Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	2h (classique) + 1h (moderne)			
		74,00 €	216,00 €	290,00 €	72,00 €
<b>Danse</b>	<b>4h semaine</b>	2h (classique) + 2h (moderne)			
		74,00 €	231,00 €	305,00 €	77,00 €
<b>Danse</b>	<b>4h30 semaine</b>	3h (classique) + 1h30 (moderne)			
		74,00 €	246,00 €	320,00 €	82,00 €
<b>Danse</b>	<b>5h semaine</b>	3h (classique) + 2h (moderne)			
		74,00 €	255,00 €	329,00 €	85,00 €
<b>Danse</b>	<b>6h semaine</b>	3h (classique) + 3h (moderne)			
		74,00 €	270,00 €	344,00 €	90,00 €





## TARIFS ANNÉE 2020/2021

**Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie**

### Danse classique ou Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Eveil / Initiation</b>	<b>1h semaine</b>	83,00 €	165,00 €	248,00 €	55,00 €
<b>Danse</b>	<b>1h30 semaine</b>	83,00 €	186,00 €	269,00 €	62,00 €
<b>Danse</b>	<b>2h semaine</b>	83,00 €	219,00 €	302,00 €	73,00 €
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	83,00 €	246,00 €	329,00 €	82,00 €

### Danse classique et Danse moderne

		Inscription	Tarif annuel	Total	Tarif trimestriel
<b>Danse</b>	<b>3h semaine</b>	2h (classique) + 1h (moderne)			82,00 €
		83,00 €	246,00 €	329,00 €	
<b>Danse</b>	<b>4h semaine</b>	2h (classique) + 2h (moderne)			87,00 €
		83,00 €	261,00 €	344,00 €	
<b>Danse</b>	<b>4h30 semaine</b>	3h (classique) + 1h30 (moderne)			92,00 €
		83,00 €	276,00 €	359,00 €	
<b>Danse</b>	<b>5h semaine</b>	3h (classique) + 2h (moderne)			97,00 €
		83,00 €	291,00 €	374,00 €	
<b>Danse</b>	<b>6h semaine</b>	3h (classique) + 3h (moderne)			103,00 €
		83,00 €	309,00 €	392,00 €	



# TARIFS ANNÉE 2020/2021

## Formation Musicale et Instruments

<b>SAINT-AVOLD</b>				
Disciplines (1 séance par semaine)	Inscription	Tarif annuel	Total	Trimestre
FM seule, éveil, initiation	46,00 €	90,00 €	136,00 €	30,00 €
FM + instrument 30 mn	46,00 €	240,00 €	286,00 €	80,00 €
FM + instrument 45 mn	46,00 €	357,00 €	403,00 €	119,00 €
Instrument seul 30 mn	46,00 €	192,00 €	238,00 €	64,00 €
Instrument seul 45 mn	46,00 €	282,00 €	328,00 €	94,00 €
Participation aux frais de photocopie "Partitions"	5,00 €			
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie</b>				
Disciplines (1 séance par semaine)	Inscription	Tarif annuel	Total	Trimestre
FM seule, éveil, initiation	74,00 €	150,00 €	224,00 €	50,00 €
FM + instrument 30 mn	74,00 €	405,00 €	479,00 €	135,00 €
FM + instrument 45 mn	74,00 €	603,00 €	677,00 €	201,00 €
Instrument seul 30 mn	74,00 €	318,00 €	392,00 €	106,00 €
Instrument seul 45 mn	74,00 €	477,00 €	551,00 €	159,00 €
Participation aux frais de photocopie "Partitions"	5,00 €			
<b>Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie</b>				
Disciplines (1 séance par semaine)	Inscription	Tarif annuel	Total	Trimestre
FM seule, éveil, initiation	83,00 €	165,00 €	248,00 €	55,00 €
FM + instrument 30 mn	83,00 €	453,00 €	536,00 €	151,00 €
FM + instrument 45 mn	83,00 €	675,00 €	758,00 €	225,00 €
Instrument seul 30 mn	83,00 €	357,00 €	440,00 €	119,00 €
Instrument seul 45 mn	83,00 €	531,00 €	614,00 €	177,00 €
Participation aux frais de photocopie "Partitions"	5,00 €			



## TARIFS ANNÉE 2020/2021

<b>Activité Théâtre (1 séance par semaine)</b>			
<b>Elèves déjà en activité au Conservatoire : Tarif annuel</b>			
<b>Saint-Avoid</b>	<b>18,00 €</b>		
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>35,00 €</b>		
<b>Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>38,00 €</b>		
<b>Elèves n'ayant aucune activité au Conservatoire</b>			
	<b>Droits d'Inscription</b>	<b>Tarif trimestriel (3 trimestres)</b>	<b>Total annuel</b>
<b>Saint-Avoid</b>	<b>46,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>88,00 €</b>
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>74,00 €</b>	<b>31,00 €</b>	<b>167,00 €</b>
<b>Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>83,00 €</b>	<b>34,00 €</b>	<b>185,00 €</b>



## TARIFS ANNÉE 2020/2021

Initiation à l'Orchestre - Orchestre à cordes - Orchestre junior Chant choral (1 séance par semaine)			
Elèves déjà en activité au Conservatoire : Tarif annuel			
<b>Saint-Avoid</b>	<b>18,00 €</b>		
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>35,00 €</b>		
<b>Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	<b>38,00 €</b>		
Elèves n'ayant aucune activité au Conservatoire			
	Droits d'inscription	Tarif annuel	Total
<b>Saint-Avoid</b>	46,00 €	18,00 €	64,00 €
<b>Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	74,00 €	35,00 €	109,00 €
<b>Hors Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie</b>	83,00 €	38,00 €	121,00 €



## **TARIFS ANNÉE 2020/2021**

<b>TARIFS UNIQUES ADULTES</b>	
<b>Activités collectives</b> (1 séance par semaine)	
	<b>Tarif annuel</b>
<b>Formation Musicale</b>	<b>400,00 €</b>
<b>Ensemble instrumental, Orchestre</b>	<b>400,00 €</b>
<b>Danse</b>	<b>400,00 €</b>
<b>Cours instrumental</b> (1 séance par semaine)	
	<b>Tarif annuel</b>
<b>Formation Musicale + Instrument 45mn</b>	<b>700,00 €</b>

# **TERRITOIRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

## **SAINT-AVOLD SYNERGIE**

### **41 COMMUNES :**

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1- ALTVILLER                | 21- HARPICH                    |
| 2- ALTRIPPE                 | 22- HELLIMER                   |
| 3- BARONVILLE               | 23- LACHAMBRE                  |
| 4- BERIG-VINTRANGE          | 24- LANDROFF                   |
| 5- BIDING                   | 25- LANING                     |
| 6- BISTROFF                 | 26- LELLING                    |
| 7- BOUSTROFF                | 27- LEYVILLER                  |
| 8- BRULANGE                 | 28- L'HOPITAL                  |
| 9- CARLING                  | 29- LIXING-LES-SAINT-AVOLD     |
| 10- DERSTRY                 | 30- MACHEREN/PETIT-EBERSVILLER |
| 11- DIESEN                  | 31- MAXSTADT                   |
| 12- DIFFEMBACH-LES-HELLIMER | 32- MORHANGE                   |
| 13- EINCHEVILLE             | 33- PETIT-TENQUIN              |
| 14- ERSTROFF                | 34- PORCELETTE                 |
| 15- FOLSCHVILLER            | 35- RACRANGE                   |
| 16- FREMESTROFF             | 36- SAINT-AVOLD                |
| 17- FREYBOUSE               | 37- SUISSE                     |
| 18- GRENING                 | 38- VAHL-EBERSING              |
| 19- GROSTENQUIN             | 39- VALLERANGE                 |
| 20- GUESSLING-HEMERING      | 40- VALMONT                    |
|                             | 41- VILLER                     |

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du mardi 4 aout 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	27		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		6	
	Mmes et MM les Adjoints														
	M. René STEINER	X				1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. VECCHIO M. LETULLIER à M. LALLEMENT Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme STELMASZYK à Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
						2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
						3	X		15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umüt YILDIRIM	X				4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carine MULLER	X				7	X		19	Mme Valentine BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Sarah BACH	X				11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X								
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		7		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)  Mme PILI (excusée)			
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		4					
Observations :															

**PS1-PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AVOCAT ET DE REPARATION DES PREJUDICES SUBIS – AGENT ADOLPHE PIERRE**

Exposé de M. le Maire.

Les agents publics peuvent être exposés, en raison de la nature de leurs fonctions, à des relations parfois conflictuelles avec les usagers de Service Public, ainsi qu'à la mise en cause de leur responsabilité juridique.

L'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 pose le principe de la protection fonctionnelle. Ainsi, la collectivité est tenue de protéger les agents publics qu'elle emploie (titulaires et non titulaires) ainsi que les agents l'ayant quitté au titre des frais survenus durant la période où ils étaient en activité, des trois types de situation.

1. En premier lieu, les agents publics bénéficient de la protection de l'administration contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions. La collectivité doit également réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La protection peut également être accordée en cas d'atteinte aux biens personnels.
2. La protection fonctionnelle leur garantit la prise en charge par la collectivité des condamnations civiles prononcées à leur encontre par des juridictions judiciaires, dès lors notamment qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions n'est imputable.
3. Enfin, les agents publics sont protégés contre les poursuites pénales dont ils peuvent faire l'objet pour des faits ne présentant pas le caractère d'une faute personnelle.

L'agent qui souhaite bénéficier de la protection de l'employeur doit en faire la demande par écrit à l'autorité territoriale, en donnant tous les éléments d'informations et justificatifs concernant les faits et circonstances motivant cette demande.

La collectivité peut également manifester son soutien à l'agent victime par le dépôt d'une plainte, se constituer partie civile auprès de la juridiction pénale pour obtenir le remboursement des sommes versées à l'agent ou le remboursement des frais engagés.

La protection fonctionnelle recouvre :

1. L'obligation de prévention : actions diverses, individuelles ou collectives telles que protection physique, intervention directe auprès de l'auteur, prise en charge médicale ou psychologique...
2. L'obligation d'assistance juridique qui peut prendre plusieurs formes dont la prise en charge financière des honoraires d'avocats et autres frais de procédures occasionnées (frais d'expertise, d'huissier, de transport...)
3. L'obligation de réparation des différents préjudices subis par l'agent (qui peut agir en justice pour obtenir réparation complémentaire) autres que ceux pris en charge au titre de l'accident de travail. (douleur morale, préjudice esthétique..).

C'est ainsi que par courrier en date du 23 juillet 2020 M. Pierre ADOLPHE, professeur d'enseignement artistique hors classe, Directeur du conservatoire de musique et de danse, a sollicité la protection fonctionnelle suite à harcèlement et diffamation par certains de ses collègues.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède il vous est demandé :

- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tous frais de réparation des préjudices subis par l'agent victime, et dus par la collectivité dès lors qu'ils sont juridiquement distincts et cumulables des préjudices établis.
- dire que la dépense sera imputée au chapitre 011 « charge à caractère générale », comptes 6226 « honoraires » et 6227 « frais d'actes et de contentieux », ou, lorsqu'il y a lieu de régler les sommes à l'agent pour les frais qu'il a avancés.

----discussion---

Dans un premier temps, M. ATMANIA s'étonne de la gravité du préjudice subi par ce fonctionnaire harcelé allant jusqu'à tenter une action en justice contre des collègues de travail et souligne que cette affaire remet en question, sans aucun doute, le fonctionnement de ce service. Selon lui, étant donné que l'incident concerne plusieurs fonctionnaires, tous agents de la ville, les agents « attaqués » risquent eux aussi de faire une demande de protection fonctionnelle. Il souhaite des informations plus détaillées concernant les circonstances de cette affaire.



Dans un second temps, il s'interroge sur la forme notamment en ce qui concerne la présentation de ce point. Il admet être arrivé légèrement en retard à la séance, juste après que M. le Maire ait informé l'assemblée du rajout de ce point ; il rappelle toutefois que le code général des collectivités territoriales prévoit que les conseillers municipaux soient destinataires des points présentés en séance bien avant la séance et regrette qu'un point si important soit présenté au conseil de cette manière et sans information préalable.

Pour finir, il demande quelle est l'urgence aujourd'hui de se positionner sur ce dossier dans la mesure où les procédures risquent d'être lourdes et coûteuses ; il suggère par conséquent de se donner le temps à l'étude et à la réflexion de ce dossier.

M. le Maire informe tout d'abord, qu'une affaire qui touche le personnel comme celle-ci ne peut pas être détaillée et débattue en public.

Il souligne ensuite qu'il propose de rajouter ce point car le courrier de l'agent date du 23 juillet dernier, que l'agent en question a été en arrêt maladie pendant de nombreux mois et qu'il vient à peine de reprendre le travail. Selon lui, le rajout de ce point s'impose au vu de la situation de l'agent.



Selon M. ATMANIA, des informations transmises aux élus par le biais de la note de synthèse par exemple restaient confidentielles et n'empêchaient pas M. ADOLPHE d'engager les poursuites qu'il souhaitait engager.

Selon lui, cette procédure aurait permis aux élus d'en savoir davantage sur cette affaire avant la réunion du conseil municipal.

M. le Maire acquiesce mais indique toutefois qu'il juge l'affaire suffisamment importante pour que celle-ci fasse l'objet d'un point supplémentaire.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 abstentions : M. ATMANIA et son mandant M. WOJCIECHOWSKI.

 Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 6 mai 2021  
Le Maire  
  
R. STEINER